se-unsa de la Charente

UNSA éducation Charente
La force positive !

Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Cette déclaration ne traitera que du sujet de la carte scolaire.

Vous n'ignorez pas que ces opérations sont toujours vécues de façon très sensible. Ce moment n'est jamais très simple.

Aussi, dans le contexte actuel d'une tension extrême au sein des équipes et d'un épuisement déjà bien ressenti, l'exercice s'avère difficile.

D'un point de vue formel, la carte scolaire consiste simplement à retirer des postes lorsqu'un territoire perd des élèves et à en remettre ailleurs où les besoins sont plus présents. Elle doit toujours viser le qualitatif avant que le quantitatif.
Dans les écoles, ce sont à la rentrée des effectifs plus chargés et des collègues obligés de muter.
Ce qui était difficile dans la vie d'avant pourrait être vécu encore plus douloureusement aujourd'hui.

Pourtant, lors du CTA, Madame la Rectrice a décrit avec beaucoup de précision le contexte.
En effet, nous partageons le constat d'une perte d'effectif majeure associée à une dotation nulle. Le taux d'encadrement moyen peut en effet sembler plutôt favorable.
On pourrait donc imaginer sans trop de mal la création de postes de remplaçants et de postes dédiés à l'accompagnement de la difficulté scolaire et sociale des élèves.

Mais passer de la théorie à la concrétisation est beaucoup plus compliqué quand on prend en compte les contraintes suivantes :
- la nécessité pour vous, Monsieur Le Directeur Académique, de poursuivre les dédoublements dans les REP +, mesure emblématique de Jean Michel Blanquer.
- les augmentations des décharges de direction auxquelles nous ne pouvons qu'être favorables mais qui seront financées à moyen constant. A ce sujet, nous demandons le fléchage des moyens dédiés aux décharges des petites écoles afin de les figer au moins symboliquement.
- la quasi impossibilité de fermer les écoles à une classe et cela quels que soient les effectifs de ces classes sans l'accord du Maire de la commune. (Posture Macron). Ironie du sort, nous constaterons après les opérations un nombre plus important d'écoles à classe unique qu'avant.

Sur ce dernier point et comme nous avons pu vous l'indiquer par courrier, il est urgent que l'Éducation Nationale s'assure de la mise en place dans chacun des RPI en fragilité de comité de suivi réunissant les enseignants, les élus des communes et de la collectivité détenant la compétence scolaire, les représentants de parents d'élèves, l'IEN ou son représentant.
Nous sommes opposés au maintien des écoles à une classe et c'est pourquoi les travaux de ce comité de suivi devront aboutir à la mise en place d'une structure scolaire pérenne permettant une dynamique pédagogique collective.
Il devra garantir le renforcement de l'attractivité des villages. Comme cela se fait dans d'autres départements, le bâti scolaire devra être réhabilité en accueil périscolaire, en bibliothèque, en accueil petite enfance... afin qu'il n'y ait aucun perdant dans l'opération.
Cette compétence dépasse le cadre de l'Éducation Nationale, mais peut être pas celui du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports.

Aussi, nous réitérons la demande d'un conseiller technique disposant de l'expertise permettant d'accompagner les collectivités et le comité de suivi sur les aménagements et les financements possibles pour répondre aux besoins des jeunes de ces secteurs.
C'est un réel service qu'il faudrait imaginer, dédié à l'aménagement du territoire, en direction de notre jeunesse, afin que s'articulent les moyens de l'état et ceux des collectivités chacun dans leurs compétences respectives.

En lien avec le point précédent, nous voulons ici redire que nous ne sommes pas opposés aux fusions. Cependant, vous avez pu nous entendre également juger très sévèrement certaines de celles-ci mises en œuvre par le passé.
Nous redisons donc ici la nécessité de préparer ces fusions sur un temps long. Celles-ci doivent être étudiées au regard du projet pédagogique et éducatif et des contraintes matérielles et humaines qu'elles posent. A ce titre, nous avons élaboré un protocole que nous vous avons soumis. A l'échelle d'un territoire les moyens doivent être maintenus à moyen terme afin de les ajuster précisément aux besoins des élèves.

De façon plus générale, cette carte scolaire doit permettre là où des classes ferment, l'accompagnement de la difficulté scolaire et sociale au delà des REP et des REP+.
Aussi, nous aurons une attention particulière quant au maintien des moyens ou à l'apport de moyens dans les territoires en direction des élèves les plus fragiles.

Pour conclure, cette carte scolaire doit conduire à la création effective des 6 postes de brigade mais également de postes RASED notamment de maître G et pourquoi pas de maîtres surnuméraires pour ne pas prononcer la terminologie qui fâche.

Comme vous pouvez le constater, nous ne regardons pas cette carte scolaire par la lorgnette des effectifs même si certains ajustements et précisions seront nécessaires.

Par contre, ce sont bien les répartitions, les aménagements à mettre en œuvre, la fragilité des publics que nous observerons pour juger de ces propositions.

Enfin, nous souhaitons pour être tout à fait complet, vous rappeler ici nos mandats de 20 élèves maximum par classe dans les territoires fragiles et de 24 ailleurs.

Le SE Unsa et l'Unsa Education feront donc des propositions pour faire évoluer la carte des postes en Charente à court ou moyen terme. Nous préférons la cohérence des arguments en instance plutôt que les hauts cris en dehors de ces murs.

Nous vous remercions de votre attention.